

CHARTRE ECO-TRAILEUR

Toute inscription à *MAY'ECO TRAIL* entraîne une acceptation pleine et entière de la présente charte.

Préambule

J'ai bien compris qu'en m'inscrivant à *MAY'ECO TRAIL*, je participe à un événement dont la vocation, au-delà de l'épreuve sportive, est de promouvoir des valeurs « Éco-responsables ». J'adhère donc aux valeurs défendues par les organisateurs, rédigées dans la présente charte dont j'ai pris connaissance.

Article 1 : La nature je respecterai

Je m'engage à respecter les milieux traversés :

- J'ai conscience de traverser des milieux naturels (terrestres et aquatiques) sensibles que je m'engage à préserver ;
- J'ai conscience de traverser des espaces de cultures et d'élevages que je m'engage à respecter ;
- Je ne tenterai pas de réemprunter le parcours du trail car j'ai compris que ces milieux m'ont été ouverts le temps de mon passage mais demeurent des espaces sauvages / des espaces de cultures / des espaces privés.

Article 2 : Mes déchets je gérerai

Je m'engage à :

- limiter au maximum les déchets produits par ma participation à ce trail.
- Appliquer les consignes de tri de Laval agglomération (telles que rappelées sur le village *MAY'ECO TRAIL*)
- Ne jeter aucun déchet sur le parcours : je suis capable de les porter, je suis capable de les rapporter !

Article 3 : Les valeurs du sport je soutiendrai

Je m'engage à :

- Participer à ce trail dans le respect des valeurs éthiques du sport.
- Porter assistance à tout concurrent ou bénévole en difficulté, sans prétendre à contrepartie.

Article 4

Le non-respect de l'un des 3 articles précédents entraîne de fait une sanction immédiate pouvant aller jusqu'à l'exclusion du trail, voire une interdiction définitive de toute participation future à *MAY'ECO TRAIL*.